



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 99864

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le non-remboursement des actes de radiologies simples. L'assurance maladie, par une décision entrée en vigueur le 24 janvier 2011, a déclaré non remboursables les radios simples du thorax, poumon et abdomen, au motif que d'autres actes d'imageries tels que l'IRM ou l'échographie étaient plus appropriées. Elle a ainsi répondu à une recommandation de la Haute autorité de santé, voulant réduire l'exposition au rayon X. Si l'intention paraît justifiée, cette décision semble pourtant répondre à une logique financière car elle permet à la sécurité sociale d'économiser le coût des 1,6 million de radios abdominales et des 5,9 millions de radios thoraciques réalisées en 2009. Les radios prescrites n'étant plus désormais remboursées par la sécurité sociale, le patient devra les payer lui-même, alors même que selon l'avis des médecins les radios sont encore le meilleur de dépister certaines maladies, notamment l'hypertension artérielle. Par ailleurs, cette décision va amener les praticiens à prescrire d'autres actes d'imagerie médicale, plus coûteux et moins accessibles. Les médecins urgentistes sont inquiets face à cette augmentation car les hôpitaux sont sous-équipés et ils connaissent déjà de graves difficultés pour trouver un appareil disponible et qui fonctionne. En conséquence, il lui demande de revenir sur la décision de l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99864

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1446

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)